

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit septembre à 18 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Chambaron/Morge (La Moutade) en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Eugène CHASSAGNE.

Date de convocation du Conseil : 17 août 2020

Présent(e)s :

Titulaires : Mmes, Mrs, HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, DOLAT Gilles, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, LOUP Julie, FABRE Jean-Louis, GUILLLOT Sébastien, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, MARTIN Roland, SECOND Jérôme, LEMOINE Jean-Claude, CERZO Sébastien, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, FRADIER Alain, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant(e)s remplaçant(e)s d'un titulaire : COTTE Joël

Absents excusés : **Titulaires** : GRIMBERG Bruno qui donne pouvoir à MICHEL Didier, CRESPO Luis.

Invité à titre exceptionnel : Michel CHAMALET, ancien Président

Ordre du jour

- Installation du conseil syndical
- Election du Président
- Fixation du nombre de Vice-Présidents
- Election du (des) Vice-Président(s)
- Constitution du Bureau
- Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Accueil par le Vice-Président, M CHASSAGNE Eugène, Président suite à art.12 loi du 22/06/2020, sortant.

Discours de Michel CHAMALET, ancien Président du syndicat de 2001 à fin juin 2020.

INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL (relatée par Délibération D2020/0809/01)

A l'issue des élections municipales et communautaires de 2020, les communes et communauté d'agglomération membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron ont désigné, conformément aux statuts du Syndicat, 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les représenter au sein du Syndicat.

Monsieur le Vice-Président, M CHASSAGNE Eugène, Président suite à art.12 loi du 22/06/2020, sortant ouvre la séance et procède à l'appel nominal des nouveaux délégués syndicaux :

COMMUNES	TITULAIRES	PRES	ABS	SUPPLEANTS	PRES	ABS
ARTONNE	HOUSSIER Stéphane	X		ROSSEEL Damien		X
	MIALON Nicolas	X				
BEAUREGARD VENDON	GALTIER Jean-Michel	X		DOROCIAK Corinne	X	
	OLIVEIRA Antonio	X				
CHAMBARON/MORGE	LABBE Daniel	X		ROCHE Alain		X
	LAFAYE Patrice	X				
CHATEL-GUYON	DOLAT Gilles	X		ABELARD Nathalie		X
	BIONNIER Cédric	X				
LE CHEIX SUR MORGE	BIGAY Bertrand	X		PARRY Evelyne	X	
	DESSENDIER Lionel	X				
DAVAYAT	FABRE Jean-Louis	X		PIGNOL Marc		X
	LOUP Julie	X				
GIMEAUX	GUILLOT Sébastien	X		MOULIN François	X	
	CHANIER Roland	X				
LES MARTRES SUR MORGE	CHASSAGNE Eugène	X		COTTE Joël	X	
	CRESPO Luis		X			
PROMPSAT	SECOND Jérôme	X		ROUGIER Bruno		X
	MARTIN Roland	X				
SAINT-MYON	LEMOINE Jean-Claude	X		LASSET Paul	X	
	CEREZO Sébastien	X				
TEILHEDE	GOMICHOON Michel	X		JOUANADE Guillaume		X
	COLLARDEAU Laurent	X				
VARENNES SUR MORGE	MICHEL Didier	X		LE CLANCHE Hervé		X
	GRIMBERG Bruno	Donne pouvoir	X			
YSSAC LA TOURETTE	FOURNET-FAYARD Arnaud	X		COTTIER Bernard	X	
	FRADIER Alain	X				

24 titulaires et 1 suppléant remplaçant un titulaire absent sont présents, il y a 26 votants (1 pouvoir).

Le Président sortant déclare le nouveau Comité Syndical ci-dessus installé dans ses fonctions.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT (relaté par Délibération D2020/0809/02)

Présidence de l'assemblée

La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Président du Syndicat est présidée par le plus âgé des membres du conseil qui est Mr.....FABRE Jean-Louis.....

Mr FABRE Jean-Louis a ensuite pris la présidence.

Il a dénombré ...24..... membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Président et les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Candidats à la fonction de Président :

- M Eugène CHASSAGNE
- M Jean-Michel GALTIER

Premier tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis fermé, sous enveloppe, au Président son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement de vote par les 2 membres les plus jeunes de l'assemblée, Mme LOUP Julie et M MIALON Nicolas, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (dont procuration)	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou litigieux déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

- M Eugène CHASSAGNE11.....voix
- M Jean-Michel GALTIER15.....voix

M Jean-Michel GALTIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et installé immédiatement.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

(Délibération D2020/0809/03)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le nombre de Vice-Présidents est fixé dans les statuts du Syndicat au nombre d'un ou plusieurs.

Selon l'article 5211-10 du CGCT, "le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents."

Le nombre de membres total étant de 26, le nombre de vice-présidents peut donc être de 6 au maximum (5,2 arrondi à 6).

Monsieur le Président propose au conseil syndical :

- De fixer le nombre de Vice-Présidents à**2**.....

Après délibération, cette proposition est acceptée par à l'unanimité.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le conseil syndical a fixé, par délibération de ce jour, le nombre de vice-présidents à 2, conformément à la réglementation et aux statuts du syndicat.

Election n°1 *(relatée par Délibération D2020/0809/04)*

Candidat à la fonction de Vice-Président :

-...M Nicolas MIALON.....

Premier tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis fermé, sous enveloppe, au Président son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (dont procuration)	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou litigieux déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

- M Nicolas MIALON25.....voix

M Nicolas MIALON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et installé immédiatement.

Election n°2 (relatée par Délibération D2020/0809/05)

Candidat à la fonction de Vice-Président :

-...M Daniel LABBE.....

Premier tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis fermé, sous enveloppe, au Président son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (dont procuration)	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins blancs ou litigieux déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

-- M Daniel LABBE25.....voix

Mr Daniel LABBE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et installé immédiatement.

COMPOSITION DU BUREAU (relatée par Délibération D2020/0809/06)

Les statuts du Syndicat précisent que le Bureau est composé

- D'un Président
- D'un ou plusieurs Vice-Présidents
- De cinq membres

Candidats à la fonction de membres du bureau :

- M FABRE Jean-Louis.....
- M CHANIER Roland.....
- M BIGAY Bertrand.....
- M MARTIN Roland.....
- M LEMOINE Jean-Claude.....

Le conseil syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le vote a donc lieu à main levée

- ont obtenu :

- M FABRE Jean-Louis26.....voix
- M CHANIER Roland26.....voix
- M BIGAY Bertrand26.....voix
- M MARTIN Roland26.....voix
- M LEMOINE Jean-Claude26voix

Mr FABRE Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau.
Mr CHANIER Roland.ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau.
Mr BIGAY Bertrand ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau.
Mr MARTIN Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau.
Mr LEMOINE Jean-Claude.ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION DES TRAVAUX (relatée par Délibération D2020/0809/07)

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il convient de désigner une nouvelle commission d'appel d'offres pour les marchés qui seront passés au cours de ce nouveau mandat. Il précise que les principales caractéristiques des modalités d'élection et de composition de la commission d'Appel d'Offres sont définies à l'article 22 du Code des Marchés Publics. La Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication des Travaux se compose de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, désignés parmi les membres du Conseil Syndical. Les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, et au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Une seule liste est présentée après appel des candidatures.

Membres titulaires

- Mr CHANIER Roland.....
- Mr FABRE Jean-Louis.....
- Mr HOUSSIER Stéphane.....
- Mr OLIVEIRA Antonio.....
- Mr MARTIN Roland.....

Membres suppléants

- Mr LAFAYE Patrice.....
- Mr LEMOINE Jean-Claude.....
- Mr DESSENDIER Lionel.....
- Mr MIALON Nicolas.....
- Mr LABBE Daniel.....

Le conseil syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le vote à main levée a donc lieu.

La liste candidate a obtenu26.....voix

La Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication des Travaux se compose, dans l'ordre du tableau de :

Membres titulaires	
-	Mr CHANIER Roland
-	Mr FABRE Jean-Louis
-	Mr HOUSSIER Stéphane
-	Mr OLIVEIRA Antonio
-	Mr MARTIN Roland

Membres suppléants	
-	Mr LAFAYE Patrice
-	Mr LEMOINE Jean-Claude
-	Mr DESSENDIER Lionel
-	Mr MIALON Nicolas
-	Mr LABBE Daniel

La séance est clôturée par la distribution à tous les délégués de la Charte de l'Elu.

Prochaine réunion fixée au jeudi 24 septembre 2020 à 18h15 (un lieu à définir).